



Arrondissement de Gap
Mairie de Veynes
05400 Veynes
Tél: 04 92 58 10 22

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi 09 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de VEYNES, légalement convoqué le vendredi 03 octobre 2025, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GILARDEAU-TRUFFINET Christian.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : TOUSSAINT Rajaa - CAUSSE Alain
BELLANGER Françoise - MOSTOWSKI Urszula - NICOLAS Christine - MARTIN Paul
SANTANA Hervé - PELLOUX Pierre - SAUDEMONT Bernadette - DAVIN Marie-Luce
GRINAN-MOUTINHO Hélène - BUSCAT Jérôme - AUBERT Christian - DEFONTAINE Yann.

Absents ayant donné procuration :

M. EYSSERIC Serge	à	M. SANTANA Hervé
Mme GREMAUD Catherine	à	M. CAUSSE Alain
Mme DUBUT Claude	à	M. MARTIN Paul
M. BANAL Jean	à	Mme MOSTOWSKI Urszula
Mme CANOVAS Nadine	à	M. GILARDEAU-TRUFFINET Christian
Mme PELLOUX Karine	à	M. TOUSSAINT Rajaa
M. GRIFFIT Gérald	à	M. PELLOUX Pierre
Mme BEGOU Marie	à	Mme NICOLAS Christine

Secrétaire de Séance : M. BUSCAT Jérôme

En préambule, l'assemblée respecte une minute de silence à la mémoire de Georges Blanc.

Parole au public : M. Chevallier intervient sur le sujet de la taxe Gemapi : il regrette en effet sa forte augmentation.

Approbation du PV du conseil municipal du 11 septembre 2025 à l'unanimité.

Le Maire propose de modifier l'ordre du jour et de soumettre en premier deux points qui sont présentés par Isabelle Sarrazin, responsable des services techniques.

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année

Monsieur le Maire rappelle les articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la présentation au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif de la commune.

Demande de subvention acquisition tractopelle.

Monsieur le Maire présente le dossier. Il expose la nécessité de remplacer le tractopelle des services techniques. Il est proposé d'acquérir une chargeuse pelleteuse de 109CV.

Le montant de l'acquisition s'élève à 122 700 € HT.

Il est proposé de solliciter des subventions selon le plan de financement suivant :

Département	30 %	36 810 €
Autofinancement	70 %	85 890 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Congrès des Maires

Monsieur le Maire présente le dossier. Il informe l'assemblée que l'édition 2025 du Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL) se déroulera du 18 au 20 novembre à Paris.

Madame Françoise BELLANGER représentera la commune à ce Congrès.

La prise en charge des frais de participation est prévue par l'article L 2123-18 du CGCT.

Il est donc proposé que les frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription soient pris en charge par la commune.

Il est précisé que les frais de déplacement correspondent à un trajet aller/retour en train Veynes-Paris en 2^{ème} classe et les frais d'hébergement seront remboursés selon les barèmes en vigueur dans la fonction publique.

Cette délibération est adoptée avec 6 abstentions : B. Saudemont ; P. Pelloux ; G. Griffit ; M.-L. Davin ; H. Grinan-Moutinho ; C. Aubert

DM 3 budget de l'eau

Monsieur le Maire présente le dossier.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°3 au budget de l'eau afin de pouvoir réaliser les écritures d'amortissement des subventions.

05179 Code INSEE	COMMUNE DE VEYNES BUDGET EAU	DM n°3 2025
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
REGULARISATION AMORTISSEMENT DE SUBVENTION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	0,00 €	1 962,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	1 962,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subvent* d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 012,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 012,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	2 012,00 €	0,00 €	2 012,00 €
INVESTISSEMENT				
D-13911 : Subv. trans. Collectivité de rattachement	0,00 €	2 012,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 012,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	2 012,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 012,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 012,00 €	2 012,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		2 012,00 €		2 012,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote des admissions en non-valeur.

Monsieur le Maire présente le dossier. Ce dernier rappelle à l'assemblée la nécessité de constater un certain nombre de créances éteintes sur le budget communal.

Ces créances atteignent la somme de 15 258,15 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Adhésion groupée au Cyprès pour l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Vu la loi Matras du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile ;

Vu l'obligation du territoire d'élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) avant novembre 2026 afin de renforcer la coordination et la solidarité entre communes en cas de crise majeure ;

Vu le courrier de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy (CCBD) en date du 05 septembre 2025 proposant l'adhésion à l'association Cyprès, centre d'expertise reconnu en matière de prévention des risques majeurs,

Considérant qu'une adhésion groupée avec les 20 communes du territoire permettrait de bénéficier d'un accompagnement technique et méthodologique pour l'élaboration du PICS ainsi que la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) de chaque commune,

Considérant que la CCBD invite la commune de Veynes à faire part de son accord de principe pour une adhésion groupée avant le 31 décembre 2025 ;

Monsieur le Maire propose aux Conseils Municipaux de donner leur accord de principe à l'adhésion groupée CCBD + 20 communes pour 6 299 € / an.

Une contribution forfaitaire par commune, à définir, est envisagée.

Il est indiqué qu'à défaut de la totalité de l'accord des communes, la CCBD procéderait à une adhésion individuelle au Cypres.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Rénovation Toitures Façades Vitrines :

- Modification du règlement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'opération d'aide en faveur de la rénovation des façades, toitures et vitrines a débuté en 1987, depuis cette date, le règlement de l'opération a très peu évolué et le périmètre d'éligibilité n'a jamais été modifié.

La dernière modification du règlement, qui a été décidée par le Conseil Municipal le 28 février 2019, a fixé le montant plafonné de l'aide à 1 200 euros.

Depuis 2019, le financement de l'opération ne reposait que sur les finances communales, mais en 2024 le Conseil Départemental a accepté de participer au financement de l'opération à hauteur de la moitié, ainsi il est proposé de réévaluer le plafond de l'aide à 1 500,00 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé ci-dessus ;
- **DECIDE** de réévaluer le plafond de l'aide financière à 1 500,00 euros et modifie en conséquence l'article 8 du règlement de l'opération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le règlement modifié joint en annexe.

- Attribution d'aide

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée l'existence du dispositif d'aide financière pour les travaux de ravalement des façades, de réfection des toitures des immeubles et de remplacement des vitrines commerciales du centre-ville et des hameaux, dénommé « Aide en faveur de la rénovation des façades, toitures et vitrines », son financement étant assuré pour moitié par le Conseil Départemental.

Depuis le mois d'avril 2025, trois demandes ont été déposées en mairie.

Les membres de la commission « Travaux, Voirie, Réseaux, Patrimoine et Urbanisme » réunis le 04/09/2025 les ont toutes examinées et ont donné des avis favorables.

Ainsi, les trois dossiers listés dans le tableau ci-dessous sont éligibles au titre de l'aide.

Il est rappelé que les primes ne seront payées que lorsque les travaux seront réalisés conformément aux dossiers déposés en mairie et selon les conditions du règlement de l'opération.

Il est donc proposé à l'assemblée de décider l'attribution des aides telles que prévues dans le tableau ci-dessous :

N° dossier	Nom et adresse du bénéficiaire	Adresse travaux	Type travaux	Montant prime
487	Mme Séverine SARRAZIN 737B chemin des Chaberts 83136 GAREOULT	34 rue Sous Le Barry	Toiture	1 500,00 €
488	M. Jean-Jacques CORNAND 276 chemin de la Croix 26170 BEAUVOISIN	8 Passage du Rocher	Façade	1 150,00 €
489	M. Bernard GAY-PARA 26 rue Anatole France 05400 VEYNES	26 rue Anatole France	Toiture	1 500,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée dans une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dans laquelle figure l'opération façades, toitures, vitrines.

Il indique que le département peut abonder en termes de financement sur les Opérations Façades Toitures (OFT) à hauteur de 50 % des aides octroyées par la commune.

Par conséquent, il propose de solliciter une aide du Département dans le cadre de la convention OPAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé ci-dessus
- **SOLLICITE** une participation de 50 % du département sur la base de 5 650 €. Ainsi pour l'année 2025, la commune sollicite une aide du Département de 2 825 €.
- **CHARGE** le Maire ou son représentant de déposer le dossier de demande de subvention.

Action culturelle 2026 de la Médiathèque : demande de subvention

Madame Françoise BELLANGER, 4e Adjointe, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de sa politique culturelle, la médiathèque municipale souhaite organiser une manifestation intitulée « Femmes et ruralité : entre ombre et lumière », qui se tiendra du 1^{er} au 8 mars 2026.

Cet événement vise à élargir la fréquentation de la médiathèque, en attirant de nouveaux publics tout en fidélisant les habitués. À travers une programmation variée – animations, rencontres avec des artistes, ateliers et découvertes – la manifestation offrira un accès privilégié à la culture.

L'un des objectifs majeurs est de faciliter l'accès à la culture en proposant une manifestation gratuite. Ce sera également l'occasion de valoriser les fonds documentaires de la médiathèque, en proposant une sélection thématique qui accompagnera les différentes activités proposées.

En favorisant les échanges entre le public et les artistes lors de rencontres, cette initiative s'inscrit dans une démarche de **dynamisation culturelle** du territoire et de promotion du **rôle essentiel des bibliothèques** dans la diffusion du savoir et de la créativité.

Cette manifestation représente un coût prévisionnel de 2 650,00 € TTC.

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

Subvention Conseil Départemental	50 %		1 325,00 €
Mairie de VEYNES	50 %		1 325,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur Christian AUBERT s'inquiète de la circulation des trottinettes électriques sur la commune et du danger que cela représente pour les usagers et pour les piétons.
Le Maire indique que les gendarmes sont prévenus ainsi que l'ASVP.

Madame Bernadette SAUDEMONT informe l'assemblée que le jardin des écoliers sera inauguré le vendredi 17 octobre à 14h30. Elle remercie Urszula et les agents du service technique pour leur implication dans le projet.

Maison sports santé : une nouvelle délibération devra être prise pour acter du changement du montant de l'adhésion qui sera de 400 €.

Convention pâturage : la délibération doit être reprise afin de bien tenir compte des critères d'attribution.

Printemps du livre : Monsieur Daniel Brun reprend la présidence de l'association et constitue une nouvelle équipe.

Corso : une réunion est prévue dans les prochains jours afin de relancer l'association et trouver une nouvelle équipe.

Séance levée à 19h30.

Le Maire,

Christian GILARDEAU-TRUFFINET



Le secrétaire de séance

Jérôme BUSCAT

